

Jeanne de Baugé, épouse de Jérôme Le Royer de la Dauversière

par Bertille Beaulieu, r.h.s.j.

Que savons-nous de Jeanne de Baugé? Très peu de choses. Toutefois, à partir des nombreux documents ayant servi au Père Guy-Marie Oury pour la rédaction de la *Positio*¹ de Jérôme Le Royer de la Dauversière, il est possible de relever des renseignements épars sur Jeanne de Baugé. Les textes utilisés sont plus éloquentes que l'on ne saurait le croire au premier abord. S'y dissimulent parfois en filigrane certains traits caractéristiques de l'épouse de Jérôme Le Royer. Des descriptions, des faits et parfois même des événements fortuits permettent de tracer une ébauche de ce personnage plutôt discret et effacé. Pourtant Jeanne de Baugé a joué un rôle primordial au sein de la famille Le Royer, à titre de maîtresse de maison, d'épouse et de mère de cinq enfants. L'importance qu'elle accorde à l'éducation chrétienne de ses enfants, le souci de l'accueil des visiteurs et des amis qui fréquentent la grande maison de la rue de l'Ave, aujourd'hui renommée La Dauversière, et surtout sa collaboration assidue aux projets et aux grandes entreprises de son mari, Jérôme Le Royer de la Dauversière, constituent ses principales occupations. Jeanne de Baugé est vraisemblablement une femme exceptionnelle. N'a-t-elle pas vécu pendant trente-huit ans, soit de 1621 à 1659, auprès d'un pieux laïc, dont l'héroïcité des vertus a été proclamée par le Pape Benoît XVI, le 6 juillet 2007? Plutôt que de laisser Jeanne de Baugé dans l'ombre, sans doute est-il temps de tourner les projecteurs vers celle qui fut la digne épouse du Grand Serviteur de Dieu, désormais reconnu par l'Église comme le vénérable Jérôme Le Royer de la Dauversière.

Contrat de mariage Baugé - Le Royer

Jeanne de Baugé appartenait à une ancienne famille du Mans domiciliée dans la paroisse Saint-Pavin de la Cité. Elle épousa Jérôme Le Royer de La Dauversière en 1621 et de cette union sont nés cinq enfants. Conservé aux Archives départementales de la Mayenne, leur contrat de mariage² passé à La Flèche, le 23 mars 1621, est reproduit au complet dans la *Positio de Jérôme Le Royer*. Le Père Oury en dégage l'essentiel :

¹ Guy-Marie Oury, o.s.b., auteur; P. Yvon Beaudoin, o.m.i., rapporteur. *Positio super vita, virtutibus ac fama sanctitatis de Jérôme Le Royer de la Dauversière. Canonizationis servi Dei Hieronymi Le Royer de la Dauversière, viri laici, fundatoris instituti Filiarum S. Joseph flexiensis, nunc Religiosarum Hospitaliarum S. Joseph (1597 - 1659)*, Cenomanen - Marianapolitan, Congregatio de causis sanctorum, Prot. n. 98. Tome I *Biographia, Informatio, Summarium*. Romae, 1991. Dans le présent article, cet ouvrage sera identifié comme *Positio*.

² Le Père Oury explique la découverte de ce contrat de mariage par Thierry de la Bouillerie aux Archives départementales de la Mayenne, fonds E Familles. Thierry était le neveu de par Marie-Julienne Roullet de la Grange de la Bouillerie qui épousa en 1742 André-Louis Le Royer de la Motte, arrière-petit-fils de M. de la Dauversière. Cf. Mère Gaudin, *Inventaire et Extraits des papiers de famille, Archives des RHSJ, La Flèche*. (Cf. Note 9, p. 39, in, Dom Guy-Marie-Oury, *L'Homme qui a conçu Montréal, Jérôme Le Royer, Sieur de la Dauversière*, Montréal, Méridien, 1991.)

Ce document est un acte notarial, passé devant Jean Rousseau, notaire à La Flèche, par lequel les futurs époux (tous deux n'ayant plus que leur mère) promettent, du consentement de leurs parents vivants, de contracter mariage devant l'Église et ratifient les clauses du contrat passé au Mans le 20 mars précédent. La mère de Jérôme Le Royer promet à son fils 15 000 livres pour l'année 1622, qui sera celle de sa majorité légale, et garde l'usufruit des biens de son mari; le contrat du 20 mars mentionnait ce que l'épouse, Jeanne de Baugé, apportait pour sa part, mais le détail n'en est pas donné ici³.

Le père de Jeanne, Me Michel de Baugé, seigneur de Vaillé (ou d'Évaillé), est alors décédé, mais sa mère, dame Marie Aubert, demeurant au Mans en la paroisse de Saint-Pavin de la Cité⁴, est présente. Sont aussi témoins pour la future mariée deux de ses oncles : Nicolas Aubert, prêtre, sieur de Beaufay et chanoine en l'église Sainte-Julie du Mans; et noble François Hoyau, sieur de Mallaville, receveur des tailles en l'élection du Mans, époux de défunte Françoise de Baugé. Du côté des Le Royer, sont présentes dame Oudin, la mère de Jérôme, et son aïeule Marguerite de Neddes, qui habite le manoir de Chantepie. Bon nombre de parents des futurs mariés ainsi que des notables de La Flèche apposent leur signature au bas du contrat.

Les futurs mariés sont issus de milieux sociaux et familiaux à peu près identiques : des deux côtés les receveurs de taxes abondent. En effet, le père de Jeanne de Baugé et son oncle François Hoyau étaient receveurs de tailles en l'élection du Mans, alors que son beau-frère Michel Lamé était receveur des deniers du diocèse du Mans. Jérôme Le Royer n'a que vingt-quatre ans, mais le mariage lui confèrera automatiquement la majorité légale requise pour remplacer son père et exercer la charge de receveur des tailles⁵. L'âge de Jeanne de Baugé n'est pas connu, mais il est probable qu'elle avait moins de dix-huit ans, comme le veut la coutume. Étant issue d'un milieu aisé, elle apporte une dot assez importante.

Les *Registres de catholicité* ayant disparu à la Révolution, la date du mariage religieux de Jérôme Le Royer de la Dauversière et de Jeanne de Baugé n'a pas été retrouvée, mais il est certain que le mariage fut célébré quelque temps après la signature du contrat à La Flèche, le 23 mars 1621. Un autre document juridique confirme cette assertion. Daté le 3 août 1621, l'acte de succession de défunte Antoinette de Baugé, grand-mère de Jeanne, fait état du mariage de Jérôme Le Royer et de Jeanne de Baugé. L'héritage de l'aïeule est partagé en trois lots : un premier va à Michel et François, jeunes enfants de défunte Françoise de Baugé. Les autres lots du partage vont aux filles de Michel de Baugé : soit Marie de Baugé, dont le mari Michel Lamé est receveur des deniers du diocèse du Mans; et Jeanne, épouse de Jérôme Le Royer, receveur des tailles en l'élection de La Flèche.

Les recherches du Père Oury dans *l'Inventaire et Extraits des papiers de famille* de la

³ Guy-Marie Oury, *Positio*, tome 1, p. 53.

⁴ La maison de la famille De Baugé existe toujours, au numéro 20 de la rue Saint-Pavin de la Cité, au Mans.

⁵ *Positio*, note 18, p. 49.

Mère Gaudin reprennent des détails intéressants sur la famille Baugé - Lamé :

Jeanne de Beaugé [*sic*] avait une soeur, Marie de Beaugé, qui avait épousé noble homme Michel Lamé de la ville du Mans; elle [Marie] avait un fils, Michel, et deux filles, Jeanne et Marie. [...] Jeanne devint religieuse au couvent Notre-Dame de La Flèche; Marie entra chez les Filles hospitalières de St-Joseph à l'Hôtel-Dieu de la Flèche, mais elle en sortit en 1669 à l'occasion de la question des voeux solennels⁶.

La famille de Jeanne de Baugé rivalise jusqu'à un certain point avec celle de sa soeur quant au nombre de vocations sacerdotales et religieuses. Couanier de Launay parle assez brièvement de l'épouse de Jérôme Le Royer, puis il souligne les effets tangibles de l'éducation chrétienne que ces jeunes parents donnent à leurs enfants.

De bonne heure, il [Jérôme] épousa Jeanne de Baugé qui lui donna cinq enfants. Les mémoires ne nous disent presque rien de cette femme; mais ce que l'on sait de ses fils montre assez qu'elle était digne de la famille dans laquelle l'avait fait entrer son alliance et de l'homme auquel elle s'était unie. Elle sut si bien donner à ses enfants l'éducation première qu'Ignace, son second fils, formé plus tard à Saint-Sulpice par M. Olier lui-même devint curé de Bazouges-sur-Loir, et que Joseph, élevé aussi au sacerdoce, succéda en 1664, dans cette même cure à son aîné. Marie fut religieuse de la Visitation à La Flèche sous le nom de Marie-Angélique, et Jeanne entra dans la nouvelle congrégation d'Hospitalières où elle remplit en plusieurs maisons la charge de supérieure. Jérôme, l'aîné de tous ces enfants remplit d'abord l'office de Lieutenant général, puis de Président du Présidial; il conserva dans le monde les nobles traditions de la famille⁷.

Bref, deux des trois fils de la famille Le Royer, Ignace et Joseph, deviendront prêtres, tandis que les deux filles, Jeanne et Marie Le Royer, seront religieuses tout comme leurs cousines Jeanne et Marie Lamé. Michel, frère de ces dernières, devint prêtre lui aussi. Comment expliquer un si grand nombre de vocations religieuses et sacerdotales dans ces deux familles? Sans doute faut-il en chercher l'origine dans les bons principes que la famille leur a été inculqués, ce qui laisse entendre que les parents de tels enfants étaient certes exceptionnels eux-mêmes, porteurs de solides valeurs chrétiennes et animés d'un grand amour de Dieu.

Quelques jeunes filles apparentées à Jérôme Le Royer et à Jeanne de Baugé entreront éventuellement chez les Filles hospitalières de St-Joseph. Qu'il suffise de nommer une parente de Jeanne de Baugé : Anne Aubert de Cléaunay aussi du Mans, reçue à l'Hôtel-Dieu de La Flèche en 1645. Elle est décédée à Avignon en 1684, après avoir participé, entre autres, aux fondations de Laval, Nîmes et Beaufort.

⁶ *Positio*, tome 1, p. 50, note 19. Ces renseignements sont tirés de *Inventaire et Extraits des papiers de famille* rassemblés par Mère Adolphine Gaudin, au XIXe siècle.

⁷ E. L. Couanier de Launay, *Histoire des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph*, tome 1, Paris, Palmé, 1887, p. 17-18.

Famille de Jeanne de Baugé et de Jérôme Le Royer de la Dauversière

Au XVII^e siècle, l'autorité paternelle est incontestable et s'applique évidemment à l'épouse et aux enfants. Les nouveaux mariés Jérôme et Jeanne habitent une grande maison en pierre à trois étages avec lucarnes sur la rue de l'Ave, conduisant à la porte Saint-Germain. À la partie arrière de la maison, deux ailes ont été ajoutées : au rez-de-chaussée de l'aile gauche se situe le bureau du receveur de tailles, et dans l'aile droite il y a un oratoire orné de boiseries sculptées. Derrière le corps de logis et les deux ailes latérales un grand jardin s'étend jusqu'au mur d'enceinte de la ville.

Sans doute peut-on approuver Yvonne Estienne qui, dans une biographie de Jérôme Le Royer de la Dauversière publiée en 1971, résume ainsi les premières années de mariage de Jérôme : « Sa vie semble s'installer sans histoire entre ses fonctions administratives et ses joies familiales⁸. » Henri Béchard et Camille Bertrand, autres biographes de Jérôme Le Royer, se doivent eux aussi de parler, au moins sommairement, de l'épouse de Jérôme Le Royer et de leurs enfants.

Bien qu'il soit perçu comme un document tardif, puisqu'il est écrit vers 1740, *Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Moulins* constituent une source détaillée des débuts de la congrégation. Mère Péret, qui en est l'auteure, utilise de nombreux documents dont plusieurs se sont perdus et appuie son récit sur des traditions remontant aux premiers temps de la congrégation, mais encore vivantes à Moulins dans la première moitié du XVIII^e siècle. Avant de parler de Jeanne de Baugé, la Mère Péret fait l'éloge de Jérôme Le Royer :

Son tendre amour pour Dieu et l'éclat de sa haute vertu le faisait aimer et estimer de tous les gens de bien qui s'associaient volontiers à lui pour pratiquer quantité de bonnes oeuvres, mais il avait un talent particulier pour y réussir ils lui laissaient ordinairement tout le poids qu'il soutenait avec joie [...] Dieu avait béni son mariage en lui donnant une épouse qui suivait parfaitement bien ses traces, nommée Jeanne de Baugé, qui avait un soin particulier de sa petite famille, et de tout son domestique⁹, les enfants suivaient comme naturellement et avec plaisir de si bons exemples, aussi monsieur et madame Le Royer eurent-ils la consolation d'en voir plusieurs se donner à Dieu dans la religion et dans l'état ecclésiastique. Dieu bénissait avec évidence la maison de M. Le Royer qui de son côté travaillait de tout son pouvoir à mériter sa protection, attentif à faire le bien et à procurer la gloire de Dieu¹⁰.

Le jésuite Claude Griffet, auteur des *Annales de Saumur*, s'inspire visiblement des *Annales de Moulins* pour présenter Jérôme et son épouse Jeanne.

⁸ Yvonne Estienne, *Faire Face : Vie de Jérôme Le Royer de la Dauversière*, Toulouse, Édouard Privat, éditeur, 1971, p. 14.

⁹ Le Petit Robert conserve le sens ancien du mot « domestique » qui signifie l'« ensemble des domestiques d'une maison ». Puisqu'elle appartient à un milieu bourgeois aisé, la famille Le Royer avait donc à son service des femmes de chambre, des valets et autres domestiques.

¹⁰ Mère Marie Péret, *Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Moulins*, cité dans la *Positio*, p. 353.

Dans une profession qui inspire ordinairement le luxe, le faste, la dissipation et l'attachement aux biens de la terre, il [Jérôme Le Royer] portait au plus haut degré l'abnégation de soi-même, le détachement, l'assiduité à la prière et toutes les vertus chrétiennes, qui font que sur la terre on n'a en vue que les biens du ciel. Son épouse, nommée Jeanne de Baugé, était digne d'un mari si vertueux. Occupée du soin de sa famille et de son domestique, elle y joignait les pratiques de la piété, et s'appliqua surtout à donner à ses enfants, dès l'âge le plus tendre, de bonnes instructions et de bons exemples. Les vertus du père et de la mère étaient pour eux des leçons dont ils ne manquèrent pas de profiter. Ils étaient plusieurs, et la plupart se consacrèrent au service de Dieu dans des ordres religieux ou dans l'état ecclésiastique¹¹.

Éducation chrétienne des enfants

Dans le contexte de la réforme catholique en France, la famille et l'éducation des enfants sont prioritaires pour les gens davantage instruits des vérités de la religion catholique. Jérôme et Jeanne Le Royer accordent une grande importance à l'éducation chrétienne de leurs enfants. La notice nécrologique de Marie Le Royer, écrite le 3 juillet 1687 par sa parente Renée-Pacifique Le Royer et que Mère Gaudin copie dans le *Recueil de pièces authentiques*, met en évidence la vie chrétienne exemplaire qui est à l'honneur chez les Le Royer :

Elle [Marie-Angélique] était fille de Monsieur de la Dauversière, si connu pour sa vertu et sa rare piété [...] son soin fut singulier à bien faire élever tous ses enfants dans les principes du christianisme, lesquels se sont tous consacrés au service de Dieu dans l'état ecclésiastique et celui de la sainte religion, à la réserve de l'aîné qui tient rang dans le monde, mais beaucoup plus dans celui de la vertu. Dans une famille si bien réglée et où tous les exercices de la vraie dévotion se pratiquaient, notre aimable soeur y prit de si grandes habitudes qu'elle faisait régulièrement oraison matin et soir [...] Le grand abord de la maison de son père la maintenait sans attache au milieu du grand siècle, quoiqu'elle y parut avec éclat¹².

Dans les *Notions abrégées*, soeur Adèle Grosjean reprend, les principes pédagogiques qu'appliquent Jérôme et son épouse Jeanne de Baugé :

C'est ainsi que, de concert avec sa digne épouse, Jeanne de Baugé, il élevait ses enfants

¹¹ Claude Griffet, s.j., *Annales ou Histoire de l'institution des Religieuses hospitalières de Saint Joseph sous la règle de saint Augustin, [dites Annales de Saumur]*, Saumur, 1829, p. 6-7. Selon Oury, ces *Annales* s'inspirent largement des *Annales de l'Hôtel-Dieu de Moulins* par Mère Péret.

¹² Nécrologie de Marie-Angélique Le Royer, dans le *Recueil des pièces authentiques*, de Mère Adolphe Gaudin. Texte fréquemment commenté et cité par Guy-Marie Oury, o.s.b., *L'Homme qui a conçu Montréal; Jérôme Le Royer, sieur de la Dauversière*, Éditions du Méridien, Montréal, 1991, p. 33. Aussi cité par Camille Bertrand, *Monsieur de la Dauversière, fondateur de Montréal et des religieuses hospitalières de S. Joseph, 1597-1659*, Montréal, Les Frères des Écoles Chrétiennes, 1947, p. 16-17.

dans l'amour et la crainte de Dieu. Un règlement de vie chrétienne en famille [...] était soigneusement suivi dans la maison du receveur des tailles de La Flèche. Nos documents, après être entrés à ce sujet dans des détails qui dépasseraient notre cadre, les résumant en disant que tout dans cette maison était ordonné comme dans une bonne communauté religieuse¹³.

Mais Jérôme et Jeanne ne font pas que donner une excellente formation chrétienne à leurs enfants, ils s'assurent que, devenus adultes, tous sont bien placés et bien pourvus financièrement. L'aîné Jérôme fut lieutenant général au Présidial de La Flèche et il épousa Louise Brochard des Bourdaines en 1654. Son fils aîné Joseph-Jérôme Le Royer, sieur de la Motte-Lubin, est l'auteur du *Petit Mémoire* ou *Écrit autographe* rédigé en 1715, reproduisant des extraits tirés des Mémoires de son père et des écrits de son grand-père, Monsieur de la Dauversière.

Le deuxième fils nommé Ignace fut curé de Bazouges-sur-Loir. Le Père Henri Béchard rapporte que le jeudi 9 décembre 1646, « Jérôme et sa femme Jeanne de Baugé hypothèquent le fief de Chantepie afin de garantir la sécurité financière du futur prêtre tel que l'exige le concile de Trente : Ignace touchera donc une rente viagère de 300 livres¹⁴. » Il meurt le 1er mai 1660, et son frère Joseph lui succède à Bazouges-sur-Loir. Joseph avait eu comme parrain un ami de la famille, Pierre Chevrier, baron de Fancamp. Il s'intéressa d'abord au droit et aux finances, avant de choisir le sacerdoce. Il mourut en 1692. Sa notice nécrologique, composée par le sulpicien Joseph Grandet, a paru dans la série des *Saints personnages de l'Anjou*.

Jeanne avait treize ans lorsqu'elle entra chez les Filles hospitalières de St-Joseph en 1641. Elle y prit l'habit religieux le 22 janvier 1644 et prononça ses premiers voeux le même jour. En 1652, elle fut nommée supérieure à Moulins, en remplacement de la fondatrice Mère Marie de la Ferre qui venait de mourir. Soeur Jeanne Le Royer fut ensuite choisie comme supérieure à Laval vers 1658 et revint à La Flèche le 19 janvier 1662, pour repartir, en octobre 1663, prêter main forte à la nouvelle fondation de Nîmes. En 1678, elle fut rappelée à La Flèche par l'évêque d'Angers qui voulait y introduire les voeux solennels. Après avoir habité un certain temps à la Renouardière, Jeanne Le Royer mourut en 1694 et fut enterrée dans le cimetière de Bazouges.

Marie devint religieuse à la Visitation de La Flèche où elle vécut jusqu'en 1687. Monsieur de la Dauversière versa la dot de 3000 livres de sa pupille Renée en même temps que celle de sa fille Marie. La description que le Père Henri Béchard présente de Marie Le Royer en s'inspirant de la notice nécrologique de Marie est assez révélatrice du genre de vie que l'on mène à la maison paternelle.

La vie de la famille Le Royer est profondément chrétienne. Parlant de Marie, deuxième

¹³ Soeur Adèle-Joséphine Grosjean, *Les Notions abrégées sur Jérôme Le Royer, Marie de la Ferre, Leur mission et les interventions surnaturelles qui s'y rattachent*, Laval, Maison Conilleau, 1887, p. 100.

¹⁴ Henri Béchard, s.j., *Les Audacieuses Entreprises de Le Royer de la Dauversière*, Montréal, Méridien, 1992, p. 204. Il s'agit de la traduction par Bertille Beaulieu, r.h.s.j., de *Jerome Le Royer de la Dauversiere ; His Friends and Enemies*, Bloomingdale, Ohio, Apostolate for Family Consecration, 1990.

filles, une religieuse de la Visitation qui l'a bien connue (Renée-Pacifique Le Royer de la Roche) déclare qu'elle est issue d'une famille bien ordonnée où se pratiquent les exercices d'une sincère dévotion. La jeune fille y a pris la louable habitude de faire oraison tous les jours, matin et soir. La même religieuse ajoute que le train de vie de la maison familiale auquel Marie est habituée ne l'empêche aucunement de faire oraison ni ne nuit à la piété qui la garde libre au milieu du tourbillon social où elle évolue pourtant avec grâce. Lorsque la fille du percepteur d'impôt entre au couvent de la Visitation, elle est fort bien habillée. À peine les portes du cloître se sont-elles refermées qu'elle quitte ses riches vêtements pour endosser le plus pauvre habit à sa disposition¹⁵.

C'est sans doute pour créer l'illusion de la réalité que le Père Henri Béchard décrit ce qu'aurait pu être la réaction de Jeanne de Baugé au moment où sa fille entre au couvent. Cependant, il ne la montre pas sous une apparence idéalisée. « Jeanne de Baugé n'accepte pas facilement cette vocation et, pour empêcher la future soeur Marie-Angélique de s'engager dans la vie religieuse elle a recours en vain à tous les moyens : larmes, caresses et promesses¹⁶. » Le Père Béchard ajoute : « Le climat familial n'est pas très paisible, quand quelques jours plus tard, Monsieur de la Dauversière part pour Paris en compagnie de son fils Ignace, inscrit pour un an au séminaire de Saint-Sulpice qui dirige monsieur Olier¹⁷. »

Toutefois, la conclusion que tire le Père Oury sur le mariage de Jeanne de Baugé et de Jérôme Le Royer est tout à fait plausible :

Tout indique que le mariage fut heureux et l'entente sans faille; Jeanne de Baugé est aux côtés de son mari dans toutes ses entreprises; elle l'aide et l'assiste; peut-être a-t-elle moins que lui le sens de la pauvreté volontaire, on le devine par la lettre nécrologique de sa fille Marie-Angélique; mais elle aura le temps de l'apprendre¹⁸.

Énigmes à résoudre

Les recherches du Père Oury ont permis de clarifier une énigme concernant le nombre d'enfants dans la famille Le Royer. Selon Monsieur Jean-Jacques Olier, auteur des *Véritables Motifs* publiés en 1643, Jérôme était alors père de six enfants. Cette assertion surgit dans l'exposé des doutes qui assaillaient le Serviteur de Dieu au moment où il mettait sur pied le projet d'un établissement missionnaire à Montréal. Olier déclare :

Le diable qui craint être dépossédé de ce qui lui reste de puissance entre les Infidèles, ne manqua pas à lui dresser plusieurs batteries, lui remettant souvent en l'esprit pourquoi c'est

¹⁵ *Ibid.*, p. 31.

¹⁶ *Ibid.*, p. 219.

¹⁷ *Ibid.*, note 12 p. 219.

¹⁸ Guy-Marie Oury, *Aux sources d'une spiritualité ; Spiritualité et Mission de Jérôme Le Royer de la Dauversière*, Montréal, Religieuses Hospitalières de St-Joseph, 1991, p. 29.

qu'il ne se contentait pas du bien et du repos qu'il avait en **sa famille**, en son pays, sans se charger d'une affaire qui ne passerait au monde que pour une témérité ou folie, ce qu'il pensait faire **d'une femme et de six enfants**, qui c'est qui le faisait mêler de telles choses, sans appui, sans doctrine et sans moyens ni apparence d'en avoir¹⁹.

Monsieur Olier connaissait bien Monsieur de la Dauversière et n'aurait sans doute pas commis une erreur sur le nombre d'enfants de son ami. L'aîné de la famille Le Royer nommé Jérôme est né vers 1622; Ignace, en 1624; Jeanne, en 1628; Marie, en 1629 ou 1630; et le cadet Joseph, en 1637. Un enfant manquerait-il à l'appel? N'ayant trouvé aucune trace d'un sixième enfant, le Père Oury en conclut qu'il se peut qu'un enfant, peut-être né en 1626 ou plus tard mais certainement avant 1643, soit décédé assez tôt par la suite. Il ne peut s'agir non plus de Renée Le Royer, fille du cousin Jacques Le Royer de la Roche, dont Monsieur Le Royer ne devint tuteur qu'en 1648. Renée entra à la Visitation deux ans plus tard en même temps que Marie, deuxième fille de Jérôme et de Jeanne Le Royer.

Une autre énigme, qui n'est pas encore résolue, risque d'entraîner des interprétations fautives. Les chercheurs n'ont pas trouvé la date exacte de la naissance du fils aîné Jérôme, mais le Père Oury la place vers 1622, après le mariage de Jérôme et de Jeanne de Baugé. Avant la découverte du contrat de mariage de ces derniers dressé en 1621, les chercheurs s'appuyaient sur le *Répertoire des naissances des garçons depuis 1567* conservé à la Mairie de La Flèche. Constitué à partir des registres disparus, ce répertoire contient le nom d'un Jérôme Le Royer né le 18 février 1620. Peut-être s'agit-il d'un autre Jérôme Le Royer, un cousin dont Jérôme aurait pu être le parrain, car à cette date il n'est pas encore marié. Le Père Oury soutient que si c'est du fils aîné de Jérôme Le Royer de la Dauversière dont il s'agit dans le *Répertoire des garçons*, « il faudrait admettre qu'il est né d'un premier mariage du Serviteur de Dieu et est le demi-frère des autres enfants²⁰. » Par contre, aucune trace d'un mariage antérieur ni d'un fils illégitime n'a été trouvée. Le Père Oury est catégorique sur ce point.

L'hypothèse d'un enfant né avant mariage est à exclure : sa future épouse habitait le Mans et ne serait pas venue donner le jour à l'enfant à La Flèche; et s'il s'agissait d'un petit bâtard, il n'aurait pu devenir l'aîné et le principal héritier de la famille, sans une légitimation préalable dont il resterait quelque part une trace. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir sur la conduite morale de l'ancien élève des Jésuites, congréganiste fervent et futur fondateur des Hospitalières de Saint-Joseph. Une dernière hypothèse reste possible : celle d'un premier mariage de Jérôme resté veuf à 23 ans avec un enfant²¹.

¹⁹ *Les Véritables Motifs de Messieurs et Dames de la Société de Notre Dame de Montréal Pour la conversion des Sauvages de la nouvelle France*, MDCXXXIII, p. 28. Dans Marie-Claire Daveluy, *La Société de Notre-Dame de Montréal* (Montréal, Fides, 1965).

²⁰ *Positio*, tome 1, p. 50.

²¹ Guy-Marie Oury, *L'homme qui a conçu Montréal*, p. 31.

Vie spirituelle et dévotions chez les Le Royer

Avant même de développer un culte et une dévotion spéciale à saint Joseph et à la Sainte Famille, Jérôme Le Royer conçoit d'abord une grande dévotion à l'Eucharistie et à la Sainte Vierge. Dans les *Notions abrégées*, soeur Adèle Grosjean a retenu en entier l'Acte de consécration à la Sainte Vierge que Jérôme récitait avec sa femme et ses enfants. La mise en scène de la prière à la Sainte Vierge que reconstitue soeur Grosjean est fort simple : « À chacune de ses fêtes, il s'agenouillait devant son image, à la tête de sa famille, mettait à la main de chacun un cierge allumé et prononçait, avec l'amour le plus fervent et le plus filial, l'acte touchant que nous allons transcrire²². » Jeanne et ses enfants participent donc activement aux grandes dévotions du chef de famille.

L'acte de consécration étant assez long, ne seront retenus ici que les extraits où il est fait mention expresse de la famille, de l'épouse et des enfants.

Vierge sainte, Mère de Dieu, je suis votre très petit serviteur, Jérôme Le Royer, prosterné humblement à vos pieds [...] Aujourd'hui, en la présence et sous le bon plaisir de mon Créateur et Souverain Seigneur, votre divin Fils, en la présence de votre glorieux époux saint Joseph, des **saints et saintes nos patrons et patronnes**, et de toute la Cour céleste. [...] De plus, Vierge Sainte, je vous choisis pour ma Mère et ma maîtresse, et vous supplie d'être auprès de mon Dieu mon avocate et ma singulière patronne, ainsi que de **toute ma famille** que je vous dévoue et consacre, mettant sous votre protection mon salut, mon honneur, mes biens et ma vie, vous recommandant **mon épouse et mes enfants**. [...] Sainte Marie, Mère de Dieu, [...] bénissez **cette petite famille**, laquelle est plus à vous qu'à moi²³.

Lorsque les pères de famille membres de la Grande Congrégation de la Sainte-Vierge récitent à haute voix la prière de consécration à la Sainte Vierge, leurs femmes et leurs enfants sont présents. Un indice sûr est le recours aux termes « saints et saintes nos patrons et patronnes²⁴ ». La sincère dévotion de Le Royer envers la sainte Vierge se traduisait par une grande assiduité à célébrer toutes ses fêtes. Couanier de Launay reconnaît qu'à l'époque, « les personnes pieuses de La Flèche aimaient à communier de préférence, ces jours-là, dans la vénérable chapelle de Notre-Dame du Chef du Pont²⁵. »

Le Père Oury explique comment Monsieur de la Dauversière se situe dans le courant des congréganistes qui faisaient alors l'apologie du mariage chrétien. « M. De la Dauversière transpose le souci de la famille chrétienne en dévotion à la Sainte Famille. Sa dévotion

²² Il se peut, selon Couanier de Launay, (tome 1, p. 23), que l'acte de consécration que Soeur Grosjean transcrit en entier soit tiré des *Mémoires* de la Mère Marie-Anne Chauvelier.

²³ Soeur Adèle-Joséphine Grosjean, *Notions abrégées*, p. 101-103. Camille Bertrand cite aussi des extraits de la Consécration, p. 18.

²⁴ *Ibid.*, p. 47.

²⁵ Couanier de Launay, tome 1, p. 23. La consécration qu'il transcrit en entier est tirée des *Mémoires* de Mère Chauvelier.

personnelle à saint Joseph renseigne sur la manière dont il concevait son propre rôle de père de famille²⁶. » Il est évident qu'à l'intérieur de la dévotion à la Sainte Famille, il y a aussi une place privilégiée pour la mère de famille, en l'occurrence Jeanne de Baugé, qui y trouve un modèle en la Vierge Marie. Ces idées étaient certes courantes au moment où Monsieur de la Dauversière rédige les statuts de la confrérie de la Sainte-Famille dont peuvent faire partie les femmes puisque les premières hospitalières en étaient membres. Pour bien saisir le rôle de la femme au sein de la famille au XVII^e siècle, il faudrait consulter l'ouvrage du Père Cordier, *La famille sainte*²⁷, où il est traité des devoirs de toutes les personnes qui composent la famille.

L'événement à l'origine de la fondation des Filles hospitalières de St-Joseph survint le 2 février 1630 à Notre-Dame-du-Chef-du-Pont et est raconté à plusieurs reprises dans l'histoire de cet institut et dans tous les textes biographiques de Jérôme Le Royer. Le plus ancien document à relater ce fait est le *Petit Mémoire* écrit en 1715 par Joseph Le Royer²⁸, petit-fils de Jeanne de Baugé et de Jérôme Le Royer. Selon le Père Guy-Marie Oury, le récit de la révélation du 2 février 1630 était consigné dans l'un des Cahiers de Monsieur de la Dauversière. Cette relation spirituelle écrite à la main en 1633 a peut-être été transposée à la troisième personne par le petit-fils. Le texte original pouvait se lire ainsi, toujours selon le Père Oury :

Le jour de la Purification de l'année 1630, moi, Jérôme Le Royer de La Dauversière, receveur des tailles à La Flèche, ayant communiqué et m'étant consacré à la Sainte-Famille, moi, ma femme et mes enfants, en faisant mes prières me sentant animé d'une ardeur extraordinaire et comme ravi en extase, il me sembla que Dieu me commandait de travailler à l'établissement d'une Congrégation des filles Hospitalières de Saint-Joseph de La Flèche et qu'il me dictait comme mot à mot le premier chapitre de leurs Constitutions²⁹.

Mère Péret reprend le récit du *Petit Mémoire* tel quel et l'introduit comme suit dans *les Annales de Moulins* : « M. le Royer travaillait puissamment pour les biens des pauvres, et pour y réussir il faisait de ferventes prières à Dieu afin qu'il bénit ses entreprises, il avait une dévotion particulière à la très S^{te} Famille, Jésus, Marie et Joseph³⁰. » *Les Annales de Saumur* racontent

²⁶ *Positio*, p. 52.

²⁷ Père Cordier, *La famille sainte*, Paris, 1643.

²⁸ Joseph-Jérôme, petit-fils du fondateur des Hospitalières de St-Joseph, est né à La Flèche le 15 septembre 1656. Comme son père, il exerça la charge de lieutenant général. En 1715, il acheta la petite seigneurie de La Mothe-Lubin, paroisse de Cromières, et prit le nom de Le Royer de La Mothe, que portent encore ses descendants.

²⁹ Guy-Marie Oury, *L'homme qui a conçu Montréal*, p. 46. « Le jour de la Purification de l'année 1630, Jérôme Le Royer de La Dauversière, receveur des tailles à La Flèche, ayant communiqué et s'étant consacré à la Sainte-Famille, lui, sa femme et ses enfants, en faisant ses prières, se sentant animé d'une ardeur extraordinaire et comme ravi en extase, il lui sembla que Dieu lui commandait de travailler à l'établissement de la Congrégation des Filles Hospitalières de Saint-Joseph de La Flèche et qu'il lui dictait comme mot à mot le premier chapitre de leurs Constitutions. »

³⁰ *Positio*, p. 354-355.

aussi l'événement du 2 février 1630, jour où l'Église célèbre la fête de la Purification de la Sainte Vierge :

M. Le Royer, après avoir communié, réunit toute sa ferveur pour se consacrer à la sainte famille, lui, sa femme, ses enfants et tous ceux qui lui appartenaient. Dans ce moment, il fut éclairé d'une lumière surnaturelle, et par une de ces fortes inspirations qui sont connues des Saints, et qui sont pour eux la voix de l'Esprit-Saint³¹.

Les manifestations divines font partie du quotidien de Jérôme Le Royer. Le Père Béchard insiste sur l'aspect humain de la vie de Jérôme et le décrit parfois de façon touchante, en particulier lorsqu'il part pour le Dauphiné avec le baron de Fancamp. « Avant le lever du jour, avant même d'embrasser sa femme et ses enfants et de leur dire aurevoir, il a endossé la haire sur des épaules encore meurtries par les pénitences quotidiennes, car il est heureux de communier ainsi aux souffrances du Christ³². » Soeur Adèle Grosjean insiste sur la vie spirituelle, les activités charitables et les dons dont fut gratifié le Serviteur de Dieu. Elle déclare pourtant : « Il pratiquait des austérités capables d'effrayer un trappiste... ce qui ne l'empêchait pas de remplir exactement tous ses devoirs d'époux et de père de famille³³. » Il n'est certes pas facile pour Jeanne d'être l'épouse d'un homme qui ne craint pas les pénitences corporelles.

Jeanne de Baugé, maîtresse de maison

En tant que maîtresse de maison, Jeanne de Baugé accueille les visiteurs et les personnes qui font de courts et parfois de longs séjours à la maison des Le Royer, rue de l'Ave. En 1634-1636, Pierre Chevrier, baron de Fancamp, sans doute venu parfaire ses études au collège des Jésuites, s'installa chez les Le Royer. Il prit la dévotion à saint Joseph à coeur et fit de généreux dons pour la chapelle et l'hôpital. Ami et collaborateur de Jérôme, on le voit constamment à ses côtés. Au autre baron habita chez Monsieur de la Dauversière. Au commencement de l'année 1659, le baron Pierre Le Gouvello de Kériolet, célèbre pénitent breton, vint à La Flèche « pour y faire de bonnes oeuvres » et demeura près de trois mois à La Flèche. Il raconta à son hôte qu'il y avait dans son hôpital, « quatre femmes possédées, qui disaient dans leur fureur qu'elles renverseraient la terre et l'enfer, pour le perdre avec sa famille, et la maison des hospitalières de Saint-Joseph de La Fleche, ce qui est arrivé en partie³⁴. »

Un incident fâcheux survenu en janvier 1651 met en scène le baron de la Varenne et Jérôme Le Royer, lieutenant général de La Flèche, et une fille de joie destinée au baron. Le lieutenant général fit arrêter l'entremetteuse et confia temporairement la fille à sa mère Madame de la Dauversière. Le soir venu, le baron arrive avec fracas à la maison des Le Royer et réclame la

³¹ *Annales de Saumur*, p. 10.

³² Henri Béchard, *Les Audacieuses Entreprises*, p. 82.

³³ Soeur Grosjean, *Notions abrégées*, p. 100.

³⁴ *Les Annales de Moulins*, dans la *Positio*, p. 401.

filles. Le lieutenant général refuse, mais le baron s'entête et profère des menaces réitérées, entre autres de « jouer du couteau et du fusil ». Quelque peu effrayé, le jeune Jérôme sort de la pièce et expose la situation à son père. Monsieur de la Dauversière intervient calmement et accepte de faire venir les servantes et la fille que cherche le baron. Ce dernier riposte qu'il ne veut pas tant de flambeaux. Monsieur de la Dauversière répliqua alors « que c'était l'ordinaire de la maison d'allumer plusieurs flambeaux quand il faisait nuit et que l'on n'y faisait rien qui ne fût vu de tout le monde, ce qui l'avait obligé de lui faire venir toutes les filles de la maison parce qu'on ne parlait point céant aux filles en particulier³⁵. » Cet incident met en évidence les principes et les valeurs chrétiennes en vigueur dans la famille de Jeanne de Baugé et de Jérôme Le Royer de la Dauversière.

Un autre événement, plus agréable celui-là, permet de déduire ce que fut le rôle de Jeanne de Baugé en tant qu'hôtesse et maîtresse de maison. Lorsque le couvent de la Visitation situé hors les murs de La Flèche risque, en 1652, d'être attaqué par les troupes de la Fronde, les soeurs trouvent refuge chez Monsieur de la Dauversière. Jeanne de Baugé fut certainement très heureuse de recevoir sous son toit sa fille Marie-Angélique ainsi que Renée-Pacifique Le Royer, toutes deux entrées au couvent en 1650. Faisaient peut-être alors partie de la communauté Marie-Aimée, Marie-Françoise et une autre dont le nom n'est pas connu³⁶, toutes trois filles de René Le Royer de Boistailly, frère de Jérôme et bienfaiteur des Visitandines, en particulier lors de leur installation à La Flèche en 1646. La présence des soeurs Le Royer explique vraisemblablement les liens étroits établis entre la Visitation et la maison de Monsieur de la Dauversière. De plus, ce choix est très approprié étant donné qu'il y a un oratoire et que la maison est très grande. Cependant, l'atmosphère de la vie quotidienne en fut changée, pour un certain temps, comme le rapportent les *Annales de la Visitation*.

On accepta l'offre obligeante que M. Le Royer, sieur de la Dauversière, avait honnêtement faite de sa maison comme l'asile le plus assuré qu'on eût pu trouver... On alla dans un fort bel ordre, deux à deux, ayant le voile baissé, accompagnées des dames et demoiselles les plus considérables et les plus apparentées de la ville, qui conduisaient nos soeurs du petit habit... Nous fûmes reçus dans cette sainte maison avec beaucoup de révérence et d'honneur. L'on y observa la règle avec la même exactitude et régularité que si on avait été dans le monastère. Entendant la Messe tous les jours et comme c'était justement au temps du Carême, les Révérends Pères Jésuites qui ont toujours été les protecteurs de la communauté, avaient la bonté de nous y venir faire le sermon, que les **dames, parentes et amis de nos soeurs**, venaient entendre, comme les beaux et dévots entretiens que le très pieux et savant M. de la Dauversière y faisait³⁷.

Jeanne de Baugé, qui reçoit toute la communauté des Visitandines dans sa maison et voit à

³⁵ Procès-verbal dressé par le lieutenant général Jérôme Le Royer, cité par le Père Oury, *L'homme qui a conçu Montréal*, p. 150.

³⁶ Guy-Marie Oury, *L'homme qui a conçu Montréal*, p. 144.

³⁷ F. Uzureau, *Fondation de la Visitation de La Flèche*, dans *Annales fléchoises*, t. 7, 1906, p. 222-227. Cité par le Père Oury dans *L'Homme qui a conçu Montréal*, p. 146.

ce qu'elles aient tout le nécessaire, est certes la première parmi ces « dames, parentes et amies des soeurs » à assister aux messes et sermons des pères Jésuites. Le bonheur d'avoir sa chère fille Marie sous son toit compense un peu pour la peine qu'elle avait eu de la voir entrer au couvent. Enfin, comme l'indique le Père Béchard, « la maison de Jérôme est un lieu de refuge pour les affligés assurés qu'il y trouveront toujours un remède à leurs souffrances³⁸. »

Contribution de Jeanne aux oeuvres et aux affaires de Monsieur de la Dauversière

Jérôme accomplit beaucoup de travail à son bureau situé dans sa maison rue de l'Ave, mais au cours des années, il doit souvent s'absenter pour les autres affaires dont il a la responsabilité en plus de celles de receveur des tailles : la restauration de la chapelle Saint-Joseph et de l'Hôtel-Dieu de La Flèche, la fondation des Filles hospitalières de St-Joseph à La Flèche ainsi qu'à Moulins, Laval, Baugé et Montréal, la mise sur pied de la Compagnie du Saint-Sacrement à Laval, la trésorerie des Récollets et, surtout, la fondation d'une colonie française et d'un centre missionnaire en vue de la conversion des Amérindiens dans l'île de Montréal en Nouvelle-France.

Pendant son absence, sa femme Jeanne veille aux oeuvres de son mari dont elle est partie prenante. « Avant de partir, son mari a l'habitude de signer une procuration l'autorisant à emprunter en son nom jusqu'à 14 000, 18 000 et même 30 000 livres³⁹. » À partir de l'*Inventaire et Extraits des papiers de famille* compilés par la Mère Gaudin, le Père Oury a relevé les contrats d'emprunts effectués par Jeanne de Baugé au nom de son mari : « Des emprunts furent contractés par Jérôme Le Royer et sa femme en septembre et novembre 1635 (2000 et 15 000 livres), probablement pour financer les travaux [de l'hôpital de La Flèche]; ce qui est simple supposition devient certitude dans les deux emprunts de 7000 livres chacun, faits le 9 février et le 9 août 1636 au baron de Fancamp⁴⁰. »

Entre 1639 et 1659 Jérôme doit souvent voyager pour les affaires de Montréal. À titre de procureur de la Société de Notre-Dame de Montréal, il gère les sommes d'argent nécessaires pour la colonie, c'est-à-dire, l'envoi de provisions et l'embauche des colons par contrats de trois, quatre ou cinq ans. Avec le temps, le nombre de membres de la Société de Montréal diminue et Monsieur de la Dauversière doit solliciter des dons et même faire des emprunts pour assurer l'envoi annuel de colons. Au cours d'une vingtaine d'années, il aura engagé et envoyé plus de deux cents cinquante colons, hommes de métier, laboureurs, maçons, scieurs de longs, charpentiers et simples manoeuvres. La fondation de Montréal exigera beaucoup de déplacements, de temps et d'énergie. Monsieur de la Dauversière et son épouse investissent une part de leur avoir dans ce projet d'envergure, c'est pourquoi, comme l'explique le Père Oury leur fortune familiale fut menacée.

³⁸ Henri Béchard, *Les Audacieuses Entreprises*, p. 31.

³⁹ *Ibid.*, p. 99. Le Père Béchard cite Mère Gaudin, *Inventaire et Extraits des papiers de famille*.

⁴⁰ Guy-Marie Oury, *L'Homme qui a conçu Montréal*, p. 94.

L'analyse des papiers de famille qui fut faite avant la destruction de nombre d'entre eux au XIX^e siècle, par Mère Gaudin, montre que Jérôme Le Royer a beaucoup emprunté et souvent pour faire face aux échéances. Le 24 janvier 1643, il donne procuration à Jeanne de Baugé, son épouse, pour emprunter jusqu'à la somme de 15 000 livres⁴¹.

À cela s'ajoute que le 3 avril 1643, Jeanne signe des emprunts en son nom. Selon Mère Gaudin, d'importants emprunts sont surtout faits auprès de parents et d'alliés de Jérôme Le Royer et de son épouse Jeanne de Baugé. Le Père Béchard raconte que, plus tard, l'une des plus pressantes préoccupations de Jérôme lui viendra « des multiples emprunts que lui et sa femme Jeanne, toujours aussi fidèle à l'appuyer dans ses projets, devront contracter en 1654 pour la survie de Montréal. [...] Peu à peu il voit sa sécurité financière et celle de sa femme s'affaiblir⁴². »

La contribution de Jeanne de Baugé aux oeuvres de charité a retenu l'attention de Couanier de Launay qui signale les dons faits à des pauvres et à des personnes dans le besoin :

Mais ce qui dénote le grand coeur et l'âme héroïque de Jeanne de Baugé, c'est qu'elle sut porter avec son mari les amères épreuves que celui-ci eut à subir dans la suite, et dont nous aurons à montrer toute l'écrasante pesanteur. De temps en temps, il se déchargeait sur elle des oeuvres qu'il ne pouvait suivre lui-même, accablé de tout ce qu'il entreprenait pour la gloire de Dieu. En même temps qu'il met en apprentissage un petit pauvre qu'il pourvoit d'une casaque et de linge, et pour lequel il verse cent livres, il recommande à Jeanne de Baugé de faire la même charité à une petite fille⁴³.

Voici quelques autres exemples montrant que Jérôme et Jeanne Le Royer n'hésitent pas à faire la charité et à aider des jeunes personnes sans métier. Le 11 janvier 1650, Monsieur Le Royer s'engage à payer l'apprentissage d'un jeune homme nommé Gadois chez un armurier de La Flèche. Gadois s'engagera pour Montréal en 1653, mais il ne se présentera pas à l'embarquement. Pour sa part, Jeanne promet, le 12 août 1650, en son nom à Julien Patais, tailleur d'habits, et à sa femme Léonarde Bourguelet, de Durtal, de leur payer l'apprentissage d'une orpheline Françoise Panier⁴⁴.

D'autres biographes de Monsieur de la Dauversière émettent des propos élogieux sur la participation de Jeanne de Baugé aux affaires de son mari. Le Père Béchard affirme que « même lorsque le besoin se fera sentir, Jeanne se tiendra fidèlement auprès de son mari et n'hésitera pas à verser sa fortune personnelle dans les entreprises de son mari⁴⁵. » Un même son de cloche est émis par Yvonne Estienne : « Jeanne de Baugé [...] deviendra, par la suite, l'auxiliaire des initiatives de

⁴¹ *Ibid.*, p. 178. Voir aussi Henri Béchard, *op. cit.*, p. 131.

⁴² Henri Béchard, *op. cit.*, p. 264-265.

⁴³ Couanier de Launay, tome 1, p. 17-18.

⁴⁴ Guy-Marie Oury, *L'Homme qui a conçu Montréal*, p. 148. Le Père Oury cite Mère Gaudin, *Inventaire et Extraits des papiers de famille*.

⁴⁵ Henri Béchard, *op. cit.*, p. 22.

M. de la Dauversière, en partageant les responsabilités financières de tout ce qu'il créa; elle en subira, après la mort de son mari, les lourdes conséquences⁴⁶ ! »

Décès de Jérôme Le Royer de la Dauversière

Dans sa lettre au Père Chaumonot racontant la mort de Monsieur de la Dauversière, le baron de Fancamp déclare que son ami « s'est vu ruiné en vingt-quatre heures, ayant en une seule journée perdu cent mille livres de biens⁴⁷ ». Le naufrage d'un vaisseau lui occasionna cette grande perte d'une cargaison qui devait servir au remboursement d'emprunts. Ainsi ruiné et insolvable, il ne se faisait pas de souci pour lui-même mais bien plutôt pour sa famille. Il va de soi que son épouse sera affectée elle aussi et qu'elle subira les conséquences de cette ruine financière. Mère Péret en décrit les effets sur Monsieur de la Dauversière, qui se préoccupe surtout de l'avenir de sa famille :

Mais au lieu de perdre courage, les sentiments de Job firent toute son occupation, sa seule crainte était de se trouver insolvable, et c'est là l'endroit sensible de ce saint homme. Il était receveur des tailles de La Flèche, et il vit en même temps une confiscation générale de tous ses biens; ce fut pour lui un coup au quel il succomba. Il tomba dangereusement malade et dans la force de ses douleurs il s'écriait, « Hélas! Seigneur, faut-il mourir dans une situation si douloureuse? est-il possible que mon bien ne satisfasse pas à tout? ne le permettez pas, ô mon Dieu, que je sois seul la victime. » [...] Ce saint homme revenant à lui, faisait un généreux sacrifice, et se reprochait sa sensibilité, il assembla **sa famille**, et luy fit un discours sur le détachement des biens du monde, et sur ses vanités, l'exhortant de mettre sa confiance en la bonté paternelle de Dieu, d'une manière si touchante, qu'elle [sa famille] se trouva toute consolée, il reçût ensuite tous ses sacrements⁴⁸.

Jeanne de Baugé dut certes être durement éprouvée par les souffrances qu'endurait son compagnon de vie et le père de ses enfants, alors adultes. Soit par discrétion ou par respect pour l'épouse de Jérôme Le Royer, dans les circonstances, les auteurs ne la nomment jamais expressément et l'englobent plutôt sous l'appellation de « famille ». Les *Annales de Saumur* rapportent les propos que Jérôme adresse à ses enfants et à son épouse et dépeignent avec réalisme la peine que la famille eut à surmonter.

Il [Jérôme] les exhortait à mettre toute leur confiance dans la bonté du Seigneur; il leur parlait d'une manière si touchante et persuasive, qu'en les attendrissant il les consolait. Tous admiraient sa patience et sa soumission parfaite à la volonté de Dieu. S'il jetait un

⁴⁶ Yvonne Estienne, *op. cit.*, p. 14.

⁴⁷ « Copie fidelle de la lettre écrite au reverand Père Chaumonot, Jésuite, au Collège de Québec sur la mort de Monsieur de La Dauversière, en l'année 1660 », dans Marie Morin, *Histoire simple et véritable; Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1659-1725*, édition critique par Ghislaine Legendre, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 108.

⁴⁸ Mère Péret, *Annales de Moulins*, citées dans la *Positio*, p. 402.

regard de tendresse sur **ses enfants**, son esprit aussitôt se portait à Dieu, et il disait : « C'est vous, ô mon bien aimé! Qui m'avez dépouillé; votre sainte volonté soit faite: je vous recommande **mes enfants**, vous serez désormais leur père en toute manière. » [...] Avec ces saintes dispositions il reçut les derniers sacrements, et il expira au milieu de **sa famille**, qui fondit en larmes, pénétrée du regret d'avoir perdu son unique soutien, se consolant dans la pensée qu'elle avait vu mourir un Saint, et pleine d'admiration pour les actes héroïques de vertu dont elle avait été témoin⁴⁹.

Durant la phase terminale de la maladie de son mari, Jeanne est constamment auprès de lui et s'assure qu'il reçoit de bons soins. Ses enfants aussi sont présents. L'aîné demeure à La Flèche, car il a son bureau à la maison paternelle. En tant que curé de Bazouges-sur-Loir, Ignace n'habitait pas très loin. Joseph, qui n'avait pas encore atteint la majorité, était sans doute souvent à la maison. Les deux filles Marie et Jeanne étaient alors dans des couvents, l'une à La Flèche et l'autre sans doute à Laval. Après la mort de Monsieur de la Dauversière, son confesseur le Père Étienne du monastère des Récollets résume ainsi l'équilibre intérieur et spirituel que Jérôme avait atteint. « Par l'esprit de Dieu qui résidait et opérait en lui, il a appris à unir le mariage avec la continence, le monde avec la religion, les honneurs avec l'humilité, les offices et les charges les plus périlleuses au salut avec l'innocence de vie, et enfin les richesses avec la pauvreté⁵⁰. »

Dernières années de Jeanne de Baugé

Qu'advint-il de Jeanne de Baugé après le décès de son mari? Elle sera durement atteinte par la défaite financière d'un mari qu'elle a fidèlement soutenu dans toutes ses entreprises. Peu de temps après la mort de Jérôme, Jeanne de Baugé se retire chez les Filles de Notre-Dame, au couvent de *l'Ave Maria* de La Flèche dont sa nièce Jeanne Lamé est la supérieure⁵¹. L'abbé Ignace Le Royer, curé de Bazouges, pourvoit aux besoins de sa mère et règle le coût de sa pension. Malheureusement, six mois après son père, il meurt lui aussi à l'âge de trente-six ans, le 7 mai 1660. Par la suite, l'abbé Michel Lamé, prieur de Clermont et curé d'Yvre-le-Polin⁵², dans le diocèse du Mans, défraiera la pension de sa tante. Joseph sera un appui fidèle⁵³ de sa mère. Et Jérôme le fils aîné? Selon Mère Gaudin, « Il semble plutôt indifférent au souvenir de son père et au bien-être de sa mère. Dans un acte notarié, il refuse de reconnaître les frais de la messe et de la sépulture de son père⁵⁴. » Les circonstances entourant cette affirmation par trop catégorique que l'on trouve dans le *Recueil des pièces authentiques* mériteraient d'être expliquées et la déclaration nuancée.

⁴⁹ *Annales de Saumur*, p. 210-220.

⁵⁰ Henri Béchard, *op. cit.*, note 19, p. 33.

⁵¹ Henri Béchard, *op. cit.*, p. 307. La note 24, p. 349 renvoie au *Recueil des pièces authentiques*, vol. 6, p. 535.

⁵² *Positio*, note 19, p. 50.

⁵³ Henri Béchard, *op. cit.*, p. 307. La note 25, p. 349 renvoie au *Recueil des pièces authentiques*, p. 536.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 307. La note 26 renvoie au *Recueil des pièces authentiques*, p. 539

Le Père Béchard rapporte le dénouement de la triste histoire de la succession de Monsieur de La Dauversière. Par l'entremise de Monsieur de Bretonvilliers, Supérieur de Saint-Sulpice et membre de la Société de Notre-Dame de Montréal, les créanciers s'entendent à l'amiable et fond preuve de respect vis-à-vis Jeanne de Baugé et sa famille. Comme l'attestent des Actes de la sénéchaussée de La Flèche, datés du 21 août 1660 et du 6 juillet 1662, « la saisie ne porte que sur les biens immobiliers⁵⁵ », et Jeanne de Baugé n'a été dépossédée « ni de son mobilier, ni de ses papiers⁵⁶. » Enfin, le Père Oury écrit dans la *Positio* : « Après la mort de son mari et la liquidation des comptes de tutelle de son plus jeune fils, Jeanne s'installera à Paris⁵⁷. »

Toutefois, les affaires de la liquidation des biens de Monsieur de la Dauversière qui traînent en longueur sont portées devant la Haute Cour du pays. « Jeanne de Baugé habite alors la capitale et, toujours fidèle à la mémoire de son mari, elle voit enfin la résolution définitive de la succession. L'héroïque dame mourra le 18 août 1666 entourée de ses deux fils, l'abbé Joseph et Jérôme, le lieutenant général de La Flèche⁵⁸. » Jeanne de Baugé, épouse du vénérable Jérôme Le Royer de la Dauversière, fut enterrée dans l'église de Saint-André-des-Arts, à Paris.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 308.

⁵⁶ Yvonne Estienne, *op. cit.*, p. 64.

⁵⁷ *Positio*, tome 1, p. 50.

⁵⁸ Henri Béchard, *op. cit.*, p. 308. La note 30, p. 349 renvoie à. Faillon, *Vie de Mlle Mance*, vol. 1, p. 171-172.

Bibliographie

- Béchar, Henri. *Les Audacieuses Entreprises de Le Royer de la Dauversière*, Montréal, Méridien, 1992, 401 p. (Traduction de l'américain par Bertille Beaulieu, r.h.s.j., de *Jerome Le Royer de la Dauversiere; His Friends and Enemies*, Apostolate for Family Consecration, Bloomingdale, Ohio, 1990.)
- Bertrand, Camille. *Monsieur de la Dauversière, fondateur de Montréal et des Religieuses Hospitalières de St-Joseph, 1597-1659*, Montréal, Les Frères des Écoles Chrétiennes, 1947, 280 p.
- Couanier de Launay, E. L. *Histoire des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph*, tome 1, Paris, Palmé, 1887, 2 vol.
- Daveluy, Marie-Claire. *La Société de Notre-Dame de Montréal*, Montréal, Fides, 1965, 326 p. et *Véritables Motifs*, 127 p.
- Estienne, Yvonne. *Faire Face : Vie de Jérôme Le Royer de la Dauversière*, Toulouse, Édouard Privat, éditeur, 1971, 158 p.
- [Griffet, Claude, s.j.] *Annales ou Histoire de l'institution des Religieuses hospitalières de Saint Joseph sous la règle de saint Augustin, [dites Annales de Saumur]*, Saumur, 1829, 396 p.
- Grosjean, Soeur Adèle-Joséphine. *Les Notions abrégées sur Jérôme Le Royer, Marie de la Ferre, Leur mission et les interventions surnaturelles qui s'y rattachent*, Laval, Maison Conilleau, 1887.
- Morin, Marie. *Histoire simple et véritable; Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1659-1725*, édition critique par Ghislaine Legendre, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1979, 349 p.
- Oury, Guy-Marie. *Aux sources d'une spiritualité ; Spiritualité et Mission de Jérôme Le Royer de la Dauversière*, Montréal, Religieuses Hospitalières de St-Joseph, 1991, 163 p.
- Oury, Guy-Marie. *L'Homme qui a conçu Montréal; Jérôme Le Royer, sieur de la Dauversière*, Montréal, Éditions du Méridien, 1991, 235 p.
- Oury, Guy-Marie, o.s.b., auteur; P. Yvon Beaudoin, o.m.i., rapporteur. *Positio super vita, virtutibus ac fama sanctitatis⁵⁹ de Jérôme Le Royer de la Dauversière. Canonizationis servi Dei Hieronymi Le Royer de la Dauversière, viri laici, fundatoris instituti Filiarum S. Joseph flexiensis, nunc Religiosarum Hospitaliarum S. Joseph (1597 - 1659)*, Cenomanen - Marianopolitan, Congregatio de causis sanctorum, Prot. n. 98. Tome I *Biographia, Informatio, Summarium*. Romae, 1991.

Uzureau, F. *Fondation de la Visitation de La Flèche*, dans *Annales fléchoises*, t. 7, 1906, p. 222-227.

Archives des Religieuses Hospitalières de St-Joseph, La Flèche

Mère Adolphine Gaudin. *Recueil des pièces authentiques*.

_____ *Inventaire et Extraits des papiers de famille*.

Mère Marie Péret. *Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Moulins*.

Sœur Bertille Beaulieu, archiviste générale
Religieuses Hospitalières de St-Joseph
16 janvier 2008